

Mémoire présenté par l'organisation  
**Journée sans culture (JSC)**  
dans le cadre des consultations sur le renouvellement  
de la politique culturelle québécoise

## **Une politique culturelle par et pour les artistes, travailleuses et travailleurs de l'art**

**Déposé le 25 août 2016**

*Journal*  
— journée  
sans  
culture

## Résumé

La Journée sans culture (JSC)<sup>1</sup> est une organisation d'artistes, travailleuses et travailleurs de l'art du Québec, à l'origine de l'événement Journée sans culture 2015, une initiative réalisée en autogestion, bénévolement et hors des cadres institutionnels. Ce mémoire prend appui sur les discussions approfondies de cette rencontre, qui a réuni quelque trois cents artistes de toutes disciplines.

La Journée sans culture invite à une politique culturelle qui met l'accent sur la valeur intrinsèque de l'art, qui doit absolument être distinguée de ses apports à l'économie, au tourisme et à d'autres secteurs d'activités. Une valeur qui n'est pas celle de l'industrie culturelle, à laquelle l'art ne peut être amalgamé.

Pour préserver cette valeur, il importe de renforcer l'autonomie du milieu des arts en reconnaissant sa capacité à s'autogérer et en priorisant des politiques réclamées *par* les travailleuses et travailleurs de l'art, et non par une convergence de ministères (par exemple : la stratégie numérique).

Nous enjoignons surtout le Ministre à placer le bien-être des artistes au cœur de la nouvelle politique culturelle. Un bien-être physique et psychologique présentement malmené, et que risquent de compromettre davantage encore des politiques axées sur l'entrepreneuriat et la recherche active de financement autonome.

Contre des politiques qui demanderont aux artistes et aux travailleuses et travailleurs de l'art de faire encore plus d'efforts pour trouver les appuis financiers à leurs projets — projets dont bénéficie l'ensemble de la société —, nous demandons un réinvestissement massif de fonds publics dans les arts.

---

1

[www.journeesansculture.ca](http://www.journeesansculture.ca)

## Présentation

Le 21 octobre 2015, plus de trois cents travailleuses et travailleurs du milieu des arts convergent au Théâtre Aux Écuries, à Montréal, pour participer à une première édition de la Journée sans culture. Nous sommes une cinquantaine de personnes du milieu culturel à porter cette initiative, réalisée en autogestion, bénévolement et hors des cadres institutionnels. Se sont joints à nous, au Théâtre Aux Écuries à Montréal mais aussi ailleurs au Québec, des collègues de toutes disciplines — théâtre, cinéma documentaire, danse, arts visuels, arts médiatiques, bande-dessinée, littérature, marionnette, histoire de l'art, etc. — pour discuter ensemble d'enjeux essentiels, voire urgents.

Le présent mémoire est déposé par les organisatrices et organisateurs de la Journée sans culture. Il trouve ses sources dans les discussions de la JSC 2015, mais aussi dans les 15 textes produits par les animateurs et animatrices de celles-ci, contributions pour une publication à paraître en octobre 2016. Ce mémoire ne prétend pas représenter les voix des participant.e.s de la JSC de manière exhaustive ou neutre, mais bien relayer les enjeux qui ont été discutés à cette occasion et rendre ainsi visibles les importantes tensions avec lesquelles les travailleuses et travailleurs de l'art doivent composer au quotidien.

Dans un milieu fragmenté, fragile, où chacun court après des miettes de temps et d'argent, il y a fort à parier que peu d'artistes et de travailleuses et travailleurs de l'art trouveront l'énergie de témoigner de leur réalité dans ces consultations. Il est d'autant plus important que les membres du comité de consultation s'intéressent aux idées relayées dans ce mémoire, qui ne sont le fruit ni de statistiques ni de sondages. Il s'agit plutôt des résultats d'une rencontre lors de laquelle les enjeux primordiaux ont été déterminés par les artistes, travailleuses et travailleurs de l'art eux-mêmes, au plus près de leurs besoins et attentes. Comme une bonne partie du travail dans le milieu des arts, ce mémoire a été rédigé à même les temps « libres » des organisatrices et organisateurs de la JSC, sans salaire ou autre soutien financier. Nous espérons que le comité de consultation saura les prendre en considération, afin de composer une politique culturelle juste, réaliste et apte à appuyer le milieu, afin qu'il conserve son enthousiasme et son dynamisme.

### Axe 1 – La culture dans une perspective de développement durable

#### L'art au-delà du produit et du levier

De nombreux éléments du cahier de consultation de la nouvelle politique culturelle laissent présager la poursuite d'un glissement déjà bien présent vers une définition de l'art et de la culture comme des « leviers » capables d'obtenir des effets définis. Parmi les indices de ce glissement : l'insistance sur les partenariats, sur l'incorporation des

structures étatiques — destinées aux arts ou non —, l'accent mis sur l'innovation et l'entrepreneuriat, et l'alignement annoncé sur l'Agenda 21 de la culture.

Ces prémices annoncent un déplacement dans la reconnaissance de la valeur de l'art et de la culture. La confusion entre les deux termes en est d'ailleurs un symptôme : le terme « culture » permet d'englober tout un spectre d'activités et de pratiques dont les objectifs et les besoins de financement peuvent s'avérer bien éloignés de ceux de l'art, tout en assimilant arts et industries culturelles. Nous nous inquiétons ainsi des effets pernicioseux de « l'apport de la culture aux autres missions de l'État » préconisé par le *Cahier de consultation* publié par le Ministère de la Culture et des Communications, qui valorise la culture dans le seul contexte de sa relation au développement de secteurs économiques, récréotouristiques et autres. En accord avec l'énonciation du « caractère essentiel de la culture » (principe A du même cahier de consultation), **il importe de reconnaître que l'art a une valeur qui reste de l'ordre symbolique, de l'expression et du partage de valeurs communes (ce qui ne veut pas dire uniformes), et que celle-ci l'emporte sur ses supposées valeurs utilitaires.** À cette fin, il importe d'établir la distinction entre art et culture : l'industrie culturelle ne doit pas remplacer l'art, qui n'est pas un produit à consommer.

**La nouvelle politique culturelle du Québec**, si elle souhaite se faire dans une perspective de « développement durable », ainsi que l'annonce le cahier de consultation, **devra d'abord être soucieuse du bien-être des travailleuses et travailleurs de l'art, a fortiori de celui des artistes.** Dans cette perspective, des politiques axées sur la croissance ne font souvent qu'accroître la pression sur le travail des artistes, parfois de manière irréaliste. Nous privilégions une politique visant la viabilité. Pour ce faire, il importe d'abord de **préserver certains acquis du milieu des arts, dont un réseau d'organismes de petite taille qui, depuis des décennies, permettent aux artistes de développer et de partager leur pratique. Ces organismes sont souvent ceux qui se montrent les plus attentifs à offrir aux artistes un accompagnement financier décent.** Nous tenons à affirmer ici la valeur de ces espaces qui rayonnent parfois moins auprès de publics spécifiques, mais sans lesquels l'écologie du milieu se trouverait asséchée à sa source.

## Axe 2 – L'évolution des domaines de la culture et des communications et la place des créateurs dans un environnement numérique en transformation constante

### **Un milieu artistique et culturel riche doit d'abord prendre soin de ses travailleuses et travailleurs**

La transition vers les technologies numériques est l'un des rares arguments, sinon le seul, de nouveaux investissements en culture au Québec depuis plusieurs années, alors que d'autres nécessités se voient amputées de leur soutien financier. En 2015, le Conseil des arts et des lettres du Québec diminuait ainsi de 2,5\$ millions le financement des

organismes de représentation, affaiblissant par ce choix la capacité des travailleuses et travailleurs de l'art de s'organiser et de faire valoir leurs besoins et leurs droits. L'investissement dans le développement du numérique, à l'opposé, n'est pas une priorité *de l'ensemble* du milieu des arts. Il ne fit pas partie des sujets centraux de la JSC, alors que la question d'un réinvestissement en arts y était prépondérante et rassembleuse.

Les technologies numériques ne représentent qu'une fraction des outils de développement du secteur des arts et de la culture. **Si les technologies numériques peuvent aider à la diffusion des arts, elles ne doivent pas pour autant devenir le pilier du développement de sa production, au risque d'uniformiser les pratiques.** Destinée à des objectifs spécifiques, une augmentation des budgets alloués à la transition numérique ne peut prétendre remplacer un réinvestissement dans les arts et la culture en général.

Inversement, nous considérons que **la question des conditions socioéconomiques des travailleuses et travailleurs de l'art** — reléguée à un simple alinéa dans la question du développement numérique dans le cahier de consultation — **devrait être centrale dans la nouvelle politique culturelle.** Parmi celles-ci, **les conditions des femmes devraient être un enjeu prioritaire.** Plus pauvres que leurs confrères, leur travail est aussi moins diffusé. Elles dépendent aussi davantage du financement de l'État, étant parallèlement moins soutenues par le secteur privé<sup>2</sup>. Les investissements annoncés dans le développement des technologies numériques, de même que l'accent mis sur l'innovation (également posée comme un objectif dans le cahier de consultation) amènent des inquiétudes quant à la répartition équitable de ces sommes, sachant que les industries numériques emploient davantage d'hommes<sup>3</sup>. Les femmes sont aussi plus susceptibles d'être affectées par les **mesures de soutien à la parentalité** et, négativement, par les demandes de flexibilité et de mobilité qui sont aujourd'hui la norme dans le milieu des arts.

Plusieurs institutions et organismes ont pris des initiatives nécessaires et appréciables à ce sujet : mentionnons, par exemple, la décision de l'Office national du film (ONF) de réserver la moitié de ses fonds aux projets de femmes créatrices, et les consultations

---

<sup>2</sup> « Les femmes artistes gagnent beaucoup moins que leurs homologues masculins. L'écart entre les gains des hommes et des femmes artistes est égal à l'écart que l'on constate dans l'ensemble de la population active : En moyenne, une artiste gagne 22 600 \$, 31 % de moins qu'un artiste (32 900 \$). Du côté des travailleuses et travailleurs culturels, les femmes gagnent en moyenne de 34 100 \$, 23 % de moins que les hommes (44 000 \$). » (Source : Hill Strategies. « Profil statistique des artistes et des travailleurs culturels au Canada », d'après le recensement de 2011. En ligne : <http://www.hillstrategies.com/fr/content/profil-statistique-des-artistes-et-des-travailleurs-culturels-au-canada#toc-28>). L'étude *Waging Culture* (2009) estime que, dans le secteur des arts visuels, les femmes artistes retirent 48% moins de revenus que les hommes de la vente d'œuvres. Une part plus élevée de leurs revenus provient du financement public (35,5% de leurs revenus bruts, contre 28,2% pour les hommes). (Source : Michael Maranda. « Waging Culture. A report on the socio-economic status of Canadian visual artists », The Art Gallery of York University, 2009. En ligne : [http://www.torontoartscouncil.org/TAC/media/tac/Reports%20and%20Resources/Reports%20by%20outside%20organisations/AGYU\\_WagingCulture.pdf](http://www.torontoartscouncil.org/TAC/media/tac/Reports%20and%20Resources/Reports%20by%20outside%20organisations/AGYU_WagingCulture.pdf)). Du côté des industries culturelles, le rapport *La place des créatrices dans les postes de création de la culture au Québec* (Coalition pour l'égalité homme femme en culture, juin 2016. En ligne : <http://realisatrices-equitables.com/wp-content/uploads/2016/06/rapport-la-place-des-creatrices-12-juin-2016.pdf>) indique que « Sur 1600 productions théâtrales, 29 % des textes sont écrits par des femmes, (...) 77 % des scénarios des films produits ont été écrits par des hommes » et que « 19 % des fonds en long métrage de la SODEC ont été accordés entre 2011 et 2014 à des réalisatrices ». (Source : « Les femmes sous-représentées dans plusieurs secteurs culturels au Québec », Radio-Canada, 13 juin 2016. En ligne : [http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/arts\\_et\\_spectacles/2016/06/13/002-representation-femmes-milieu-culture.shtml](http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/arts_et_spectacles/2016/06/13/002-representation-femmes-milieu-culture.shtml)). Les ressources en lignes ont été consultées le 21 août 2016.

<sup>3</sup> L'étude de la Coalition pour l'égalité homme femme en culture (op.cit.) note ainsi que seulement « 16 % des emplois en jeux vidéo sont occupés par des femmes ».

menées par le groupe Réalisatrices équitables<sup>4</sup>. Plusieurs organismes commencent à prendre en compte les frais de garde d'enfants dans le contrat des artistes qu'ils accueillent. Nous invitons la nouvelle politique culturelle à encourager activement (et financièrement) ce type d'initiatives.

Au-delà des distinctions de genre, la réalité économique des travailleuses et travailleurs de l'art est un enjeu majeur pour le milieu. Nous évoluons dans un contexte de précarité et de pauvreté endémique, amplifié par les mesures d'austérité qui ont raréfié les ressources. Parallèlement, les politiques culturelles, programmes de soutien et formations insistent de plus en plus sur la compétitivité et l'atteinte d'objectifs gestionnaires et financiers venus d'en haut — sans cohérence avec nos propres besoins, mandats ou capacités. Ces conditions ouvrent un cycle d'exploitation et d'auto-exploitation, en induisant un désir de produire et de diffuser au-delà des capacités réelles des organismes, exigeant la contribution d'un travail non-rémunéré des artistes et des employé.e.s du secteur. On constate également un recours de plus en plus fréquent à des stages non-rémunérés ainsi qu'une sous-rémunération chronique des travailleuses et travailleurs de l'art. Cette réalité génère des cas d'épuisement (*burn out*) et une perte de talent et de productivité<sup>5 6</sup>.

**L'amélioration des conditions socioéconomiques des travailleuses et travailleurs de l'art passe par des mesures actives, notamment : la tenue d'une étude sérieuse et complète sur ces conditions; un réinvestissement dans les arts vers des programmes permettant de répondre aux besoins exprimés par les travailleuses et travailleurs du milieu eux-mêmes, et non canalisé a priori dans des priorités identifiées par le gouvernement (tels que le numérique ou les infrastructures). Pour ce faire, il importe de reconnaître et de supporter financièrement les organismes de représentation des travailleuses et travailleurs de l'art. Enfin, nous proposons que les politiques à venir reconnaissent la nécessité pour les structures de production et de diffusion artistique de rémunérer leurs employé.e.s et les artistes de manière adéquate.** Notons que les structures collectives, parfois autogérées (voir le réseau des centres d'artistes autogérés du Québec, un modèle unique au monde, apprécié et envié), sont souvent les plus attentives à rétribuer correctement leurs travailleuses et travailleurs.

---

<sup>4</sup> Journée d'étude sur les femmes créatrices du Québec, organisée par l'organisme Réalisatrices équitables, le 19 mai 2016. Le rapport *La place des créatrices dans les postes de création de la culture au Québec* (op. cit.) est issu de cette journée.

<sup>5</sup> Une étude réalisée en Australie révélait, en 2015, que les travailleuses et travailleurs de l'industrie culturelle étaient affectés par différents troubles et maladies mentales (anxiété, dépression, insomnie, suicide) dans des taux largement supérieurs à la moyenne. L'étude établit une corrélation directe entre ces symptômes et les conditions de travail de ces travailleurs (horaires de travail irréguliers et imprévisibles, faibles revenus, etc.). Source : Dr Julie van den Eynde, PhD, Professor Adrian Fisher, PhD, Associate Professor Christopher Sonn, PhD. « Working in the Australian Entertainment Industry », Melbourne, août 2015. En ligne : <http://entertainmentassist.org.au/vic/entertainmentassist/uploads/files/Phase%202%20Executive%20Summary%20-Final.pdf>. (consulté le 18 août 2016).

<sup>6</sup> En septembre 2015, les conditions de travail pénibles sur certains plateaux de tournages télévisuels avaient été pointées du doigt pour expliquer la mort du cantinier Carl Shunamon. Source : Shanna Roberts Salé. « Il est temps de dire non à Fabienne Larouche », *Le Devoir*, Montréal, 12 septembre 2015. En ligne : <http://www.ledevoir.com/culture/actualites-culturelles/449910/il-est-temps-de-dire-non-a-fabienne-larouche> (consulté le 22 août 2016).

## Axe 3 – Le rapport du citoyen à la culture

### L'art pour tous n'est pas l'art du plus grand nombre

Le désir d'inclure le citoyen dans l'horizon culturel (dont il fait évidemment partie), qui propulse nombre de programmes depuis plusieurs années et dont le comité réitère l'importance, est bienvenu. Rappelons à ce sujet que les artistes de toutes disciplines n'ont pas attendu les politiques culturelles axées sur la médiation pour développer des formes inédites et inattendues de participation, de diffusion et d'interaction. Il y a une grande volonté de la part des artistes et des travailleuses et travailleurs de l'art de donner de la valeur à leur travail en le rendant accessible.

Cependant, la question du citoyen « au cœur » des politiques culturelles s'accompagne d'une nécessité de réfléchir à ses effets sur la création et sur les conditions de travail dans le milieu culturel. Dans un esprit de cohérence avec les principes énoncés par le comité de consultation, il faudrait poser cette question : quelle place reste-il pour le respect des principes d'autonomie et de liberté d'expression (principe A du cahier de consultation) des artistes, dans un contexte où une grande importance est donnée aux attentes du spectateurs/participant? Le risque d'instrumentalisation des pratiques est bien réel, que ce soit à des fins touristiques et économiques, ou dans le but de générer par les arts de l'harmonie sociale. La capacité à communiquer avec des publics variés se confond ainsi souvent avec l'impératif de communiquer avec « le grand public », appréhendé par son seul nombre. Il importe de faire la distinction entre déployer des efforts en vue de **rendre l'art et la culture accessibles à tous – en soutenant la présence d'organismes et d'activités dans une multitude de lieux, mais aussi en s'assurant de les rendre accessibles financièrement** –, et d'évaluer la pertinence des projets en termes de leur seule fréquentation, au risque d'uniformiser les pratiques. Nous soulignons d'autre part que **l'accès à l'art et aux activités culturelles ne peut être considéré indépendamment de son angle socioéconomique, où l'écart de revenus et les inégalités d'accès à l'éducation jouent un rôle déterminant.**

Nous faisons ainsi appel à l'instauration de politiques prenant au sérieux à la fois le travail des artistes et l'intelligence de leurs publics – leur désir de vivre l'art, non pas seulement comme une occasion de loisir ou de plaisir, mais aussi comme un véhicule de discordance, de questionnement et d'apprentissage. Bref, **il importe que la démocratisation de la culture n'amène pas un nivellement par le bas des pratiques, où accessibilité rimerait avec normalisation et abêtissement.**

### L'éducation aux arts : le rôle de qui?

Ce qui nous amène à la question de l'éducation aux arts et du rôle de l'école. Alors que le cahier de consultation affirme que « L'école s'est vu confier un rôle fondamental en matière d'éducation et de transmission de la culture chez les jeunes. », nous nous inquié-

tons au contraire d'un désengagement des institutions scolaires dans leur rôle d'initiation à la culture et aux arts. Les politiques d'austérité ont provoqué une diminution immédiate des activités culturelles scolaires et parascolaires. La fréquentation des institutions culturelles a diminué d'autant, provoquant une baisse problématique de revenus pour celles-ci, au théâtre notamment<sup>7</sup>. Il s'agit d'un problème sur le plan budgétaire, mais plus encore sur le plan des apprentissages. Les personnes présentes à la Journée sans culture déploraient en bloc que les gouvernements successifs se soient délestés du rôle de soutien à l'apprentissage des arts qui incombe à l'État. **Ce rôle, dont nous nous attendrions à ce qu'il soit imparti au système d'éducation, repose de plus en plus sur les épaules des organismes culturels, à travers des attentes accrues de médiation culturelle. Il importe de rapatrier cette fonction vers les premières structures concernées — les écoles et les centres de la petite enfance —, en s'assurant de leur attribuer des sommes dédiées à cette fin.** Ce geste est d'autant plus important que l'influence du milieu social, dès le plus jeune âge, sur le rapport aux arts est un fait connu. Un tel geste est donc incontournable dans une politique culturelle souhaitant faire place aux citoyennes et citoyens.

#### Axe 4 – La langue française et la diversité ethnoculturelle

##### Diversité et racisme

À la question de l'accès à l'art pour le public s'ajoute celle de l'accès pour les créatrices et créateurs. L'égalité de chances entre les artistes n'est malheureusement pas une réalité, comme nous l'avons mentionné précédemment au sujet des disparités de revenu et de reconnaissance entre femmes et hommes. La même chose pourrait être dite au sujet des personnes racisées.

Afin de favoriser l'intégration des personnes issues de l'immigration récente, des minorités visibles, et des communautés autochtones, il faut dans un premier temps reconnaître que le milieu des arts et les industries culturelles n'échappent pas au racisme. Dans les milieux du théâtre, du cinéma et de la télévision, la question de la représentation — c'est-à-dire de la visibilité — des personnes racisées s'ajoute à celle de la discrimination à l'emploi : elles s'y voient sous-représentées de manière systématique<sup>8</sup>. **Il faut donc s'assurer que le terme « diversité » ou « diversité ethnoculturelle » ne camoufle pas les mécanismes de discrimination et d'exclusion à l'œuvre dans le milieu des arts et de la culture.**

---

<sup>7</sup> Isabelle Porter. « Moins de théâtre pour les élèves », *Le Devoir*, Montréal, 1er octobre 2015. En ligne : <http://www.ledevoir.com/societe/education/451406/coupees-en-education-moins-de-theatre-pour-les-eleves> (consulté le 22 août 2016).

<sup>8</sup> Hugo Pilon-Larose. « Diversité culturelle à l'écran : constat d'échec pour l'UDA », *La Presse*, Montréal, 24 janvier 2015. En ligne : <http://www.lapresse.ca/arts/nouvelles/201501/24/01-4838103-diversite-culturelle-a-lecran-constat-dechec-pour-luda.php>. Au sujet des difficultés rencontrées par les artistes autochtones, voir également : Conseil québécois du théâtre. « Théâtre et diversité culturelle. Cahier du participant », Montréal, 2015. En ligne : <http://www.cqt.ca/evenements/congres/files/1495/CQT>



Nous constatons également que l'enjeu de la diversité culturelle génère beaucoup de discours (et de débats), mais peu d'actions concrètes. Un premier pas pour remédier à cette situation pourrait être d'intégrer cette préoccupation de manière transversale aux politiques de financement, favorisant sa prise en compte par tous les organismes culturels, plutôt que d'être assignée à quelques organismes spécifiques et souvent périphériques (Diversité Arts Montréal; Montréal Art Interculturel). Encourager l'embauche de personnes marginalisées pourrait, par exemple, faire l'objet d'incitatifs de la part des subventionnaires.

## Axe 6 – L'action internationale et les relations intergouvernementales

### **Internationalisation et rayonnement ne peuvent remplacer les réseaux d'ici**

Le cahier de consultation affirme la nécessité de développer de nouveaux marchés, tout en s'assurant de soustraire ces marchés aux mécanismes contraignants des accords de libre-échange. L'ouverture et l'accessibilité des artistes d'ici à des réseaux excédant le territoire québécois est un enjeu important, mais complexe, présenté ici sous l'angle limité et problématique du marché et de ses possibles retombées. Il prend pour acquis que la culture est un bien commercialisable, dont la plus grande diffusion améliorera *en elle-même* les conditions socioéconomiques des artistes : « les activités à l'étranger » auraient pour « retombée directe une amélioration des conditions de vie des artistes et des personnes travaillant en culture » (cahier de consultation).

Nous exprimons d'importantes réserves quant à cet énoncé, rappelant qu'un grand nombre d'artistes ne peuvent compter sur la vente de leur travail sur le marché (ni local, ni international) pour assurer leur survie. **Une ouverture sur le monde signifiera pour eux une plus grande diffusion, une valorisation de leur travail et d'essentielles rencontres avec d'autres cultures, milieux, réseaux professionnels, etc., mais sans que cela représente pour autant un gain financier.** Cette internationalisation s'accompagne souvent, au contraire, de coûts importants, auxquels il importe que l'État contribue afin d'assurer le dynamisme et la circulation des pratiques d'ici. **Nous soutenons par ailleurs ardemment la soustraction des activités culturelles à tout accords de libre-échange,** accords qui viendraient affaiblir notre capacité à soutenir collectivement le milieu culturel.

### **Tout ce qui brille n'est pas or**

Par ailleurs, nous souhaitons attirer l'attention du comité sur un élément qui ne semble pas mentionné dans le cahier de consultation, mais qui constitue un enjeu préoccupant pour les artistes et travailleuses et travailleurs de l'art. Il s'agit du rayonnement, qui va souvent de pair avec l'enjeu de l'internationalisation. Bien souvent souhaitée par les artistes pour des raisons évidentes, **le rayonnement peut aussi devenir un poids,**

**surtout lorsqu'il devient un facteur d'évaluation dans l'attribution du financement. Il importe là encore de ne pas favoriser indûment les projets « qui rayonnent » au détriment des autres, plus locaux ou communautaires.** Il faut d'abord s'assurer de la vitalité de la base de l'écologie artistique avant de pouvoir supporter l'essor de projets de plus grande ampleur. Une base qui, en ce moment, se voit fragilisée par l'accent mis sur certaines activités et certains secteurs par les politiques culturelles.

L'attention au rayonnement se fait ainsi souvent en opposition à ce qui se passe ici, en (sur)valorisant un horizon qui se situerait ailleurs. Nous observons déjà cette tendance au sein d'institutions qui cherchent à marquer leur place sur un échiquier international. Sans que ce désir ne soit en soi condamnable, sa réalisation se fait souvent au détriment d'une attention à la scène locale et au soin des artistes et travailleuses et travailleurs qui y œuvrent. Nous constatons qu'une telle logique ascensionnelle, internationale, faisant du rayonnement l'objectif ultime des projets culturels et artistiques, renforce les réflexes déjà présents au sein du milieu artistique à « rémunérer » les artistes et travailleuses et travailleurs de l'art avec de la « visibilité ». Une manière pour les organismes de répondre aux pressions visant à faire plus avec moins, mais qui se traduit par du surmenage et de la pauvreté chez les artistes, travailleuses et travailleurs de l'art.

## Axe 7 – La gouvernance et le financement

### **Privilégier les réseaux existants et encourager la solidarité**

À l'éloge du rayonnement s'ajoute, dans cet horizon ascensionnel, la logique entrepreneuriale, mot-phare des nouveaux programmes de formation et des discours politiques. On la retrouve également dans le cahier de consultation, où elle est présentée d'emblée comme un outil à développer : « Comment soutenir adéquatement l'innovation, l'entrepreneuriat? ». Il s'agit pourtant d'un outil à double tranchant.

Le développement entrepreneurial des artistes les incite à se transformer en producteurs de biens et de services à consommer : l'artiste devient une entreprise, et une entreprise doit répondre aux attentes de ses clients et partenaires d'affaires. Ces réflexes d'adaptation ne favorisent pas l'émergence d'une culture distincte, originale et vivante, mais la répétition de produits prévisibles, ayant fait leurs preuves sur le marché. **Encourager le dynamisme de la création par la valorisation de méthodes associées au marché pourrait ainsi avoir l'effet inverse de celui recherché, en excluant les pratiques les plus risquées et donc, les plus susceptibles de générer de nouvelles formes et idées.**

Traditionnellement, le soutien public aux arts et à la culture est justifié par le constat que les arts et la culture *ne peuvent* être économiquement viables sans cet apport. Il est ainsi paradoxale d'arrimer le financement des artistes et organismes culturels à l'obligation de démontrer leur capacité à fonctionner sur un mode entrepreneurial. Ce glissement vers un système qui demande à l'artiste-entrepreneur de prouver sa capacité à l'autosuffisance favorisera, à terme, l'émergence d'artistes provenant de milieux

économiquement et socialement privilégiés, les plus à même d'accéder aux ressources financières et aux réseaux nécessaires pour y réussir.

## **Reconnaître l'autonomie et l'expertise du milieu**

La même chose peut et doit être dite au sujet des partenariats — autre outil préconisé par le comité pour le développement de sources de financement alternatives à celui du Ministère de la Culture. Qu'advient-il des pratiques plus expérimentales qui ne sont pas nécessairement arrimées aux attentes précises et souvent comptables de certains partenaires?

Le cas des partenariats avec les municipalités mérite une mention à ce sujet. Bien que la participation des villes au financement des arts soit bien sûr souhaitée par le milieu, elle s'accompagne de mises en garde. Nous constatons que les municipalités espèrent souvent que l'art et la culture pourront revitaliser la ville, son image, son tourisme, etc. Ces attentes risquent d'autant plus d'infléchir les critères d'attribution du financement qu'il y a souvent peu de distance entre les administrations municipales et les instances d'attribution du financement. **Si les municipalités doivent se confirmer comme acteur majeur du soutien public aux arts, il sera nécessaire qu'elles se dotent de structures respectant les principes d'autonomie et de liberté d'expression des artistes, par la constitution de conseils des arts dotés de jurys de pairs.**

**Nous dénonçons la culture de gouvernance paternaliste qui préside au financement des arts au Québec, et qui tend à augmenter avec l'idéologie de la « bonne gouvernance ».** Celle-ci postule que les personnes les plus à même d'administrer l'ensemble des institutions du milieu culturel (comme de tout autre secteur, ce discours se répandant comme une traînée de poudre) seraient des « experts » en gestion. Cette insistance représente **une méconnaissance du terrain et un mépris des savoirs et expertises en matière de gestion des travailleuses et travailleurs de l'art**, qui ont pourtant démontré depuis des décennies leur capacité à faire fonctionner leurs organismes et projets avec des budgets souvent modestes. Ils sont, par ailleurs, les mieux placés pour évaluer les objectifs, besoins et priorités de leurs activités. Pourquoi la direction et les administrateur.trices du CALQ, de la SODEC et d'autres institutions publiques ne seraient pas prioritairement issus du milieu artistique, plutôt que d'être repêchés dans le secteur des affaires, de la gestion ou des professions libérales? **Il importe que les institutions, organismes et projets destinés au développement culturel soient gérés par les milieux culturels.** Ceci est d'autant plus vrai dans le cas du soutien aux arts. Nous rappelons aussi l'importance fondamentale des jurys de pairs dans la préservation de l'autonomie artistique et de la liberté de création.

Le cahier de consultation suggère par ailleurs que les fonds consacrés aux arts et à la culture — ou à certains programmes ou objectifs spécifiques — pourraient être déplacés et administrés par d'autres ministères ou institutions. Plus encore qu'à tout autre déplacement de budgets, **nous nous opposons fermement à toute velléité de rapatrier les budgets et responsabilités du Conseil des arts et des lettres (CALQ) vers un**

**organisme tiers.** Le CALQ bénéficie d'une relative distance face aux intrusions du gouvernement et des commandes politiques dans ses choix d'attribution des bourses et subventions — en particuliers grâce aux jurys de pairs. Réduire cette autonomie représenterait une grave entrave à la liberté d'expression et de création des artistes. Au contraire, **nous proposons de renforcer la distance entre le CALQ et les pressions politiques**, en revoyant le système de nomination et de reddition de comptes qui lie présentement la direction de l'organisme et le gouvernement du Québec. Nous nous inquiétons par ailleurs du nombre de programmes de subvention qui ne fonctionnent pas via l'évaluation de jurys de pairs et qui diluent l'effort démocratique de ce processus de sélection en donnant un pouvoir discrétionnaire aux agent.e.s du CALQ.<sup>9</sup>

## **Reconnaître le caractère essentiel et incontournable d'un financement public des arts**

Tout comme la célébration des partenariats et de l'entrepreneuriat, la recherche assidue de financement privé — ou « diversification des sources de financement » — présente pour les organismes artistiques des risques d'ingérence, d'influence et, surtout, d'accroissement des inégalités.

Les intérêts des commanditaires et mécènes sont arrimés à des objectifs qui n'ont souvent rien à voir avec les valeurs que défend la collectivité à travers l'État. Ils se portent vers certaines pratiques, certains organismes, et sont souvent assortis d'exigences ayant peu à voir avec la valeur artistique du projet. Pour cette raison entre autres, les possibilités d'accès à ces sources de financement varient grandement d'un organisme à l'autre : c'est un fait reconnu que ces sources de financement vont essentiellement aux grandes institutions, négligeant les petits organismes<sup>10</sup>. Les participantes et participants à la JSC déploreraient que la recherche de financement soit devenue une tâche supplémentaire — et obligatoire — pour des organismes qui n'en ont nullement les ressources (non seulement en termes de connaissances pouvant être acquises par des formations, mais en terme de temps et de rémunération des employé.e.s), et pour lesquels les chances de succès sont très limitées, en raison de la nature de leurs activités et de leur public. Considérant les efforts à déployer et la difficulté inhérente à l'obtention de fonds privés, le financement dit « autonome », présenté comme un remède à notre précarité, finit ainsi par en créer davantage. Nous soulignons que la recherche de financement « autonome » (le financement public, bien que son obtention nécessite un travail énorme et une haute compétitivité, ne semble pas être considéré par les subventionnaires publics comme « autonome ») est d'ores et déjà une obligation

---

<sup>9</sup> Notamment, les subventions de Diffusion d'oeuvres au Québec et à l'extérieur du Québec (anciennement Circulation de spectacles au Québec et Tournée hors Québec), et certains programmes spéciaux dont le récent Concertation et innovation, dédié aux organismes, pour lesquels les projets sont évalués par les agent.es du CALQ et non par des jurys de pairs.

<sup>10</sup> Chambre de commerce du Montréal métropolitain. « L'art de s'investir en culture. Guide à l'attention des gens d'affaires », Montréal, 2011, p.18. En ligne : [http://www.ccmq.ca/documents/divers/guideInvestirCulture2011\\_fr.pdf](http://www.ccmq.ca/documents/divers/guideInvestirCulture2011_fr.pdf) (consulté le 22 août 2016).

pour les organis-mes culturels – et non une option – pour accéder à de nombreux programmes de soutien des différents conseils des arts. **Nous invitons le Ministre à faire preuve de réserve et de réalisme quant à la faisabilité (et au caractère souhaitable) d'une transition vers d'autres sources de financement, en reconnaissant qu'elle contre-vient au principe d'équité sur lequel elle dit s'appuyer.**

## Les premiers mécènes de l'art

Les efforts déployés depuis quelques années par le gouvernement et d'autres acteurs (notamment la Chambre de commerce de Montréal) pour développer le mécénat privé négligent l'implication bénévole et le soutien financier des actrices et acteurs du milieu des arts. Cette implication n'est soutenue par aucune reconnaissance, aucun prix, aucun incitatif fiscal. Pris pour acquis, les efforts et l'implication incessante (et bénévole) des artistes constituent pourtant le premier mécénat des arts au Québec<sup>11</sup>. Nous soulignons cette réalité non pas pour solliciter une reconnaissance financière ou des récompenses, mais pour rendre visible ce fait : le milieu des arts vit déjà sur du temps emprunté, dans des conditions de manque chronique. Pour plusieurs organismes, la recherche de donateurs et de donations se fait, ironiquement, par des bénévoles qui donnent eux-mêmes de leur temps et de leur argent, souvent pour ne récolter que des miettes.

La réponse à ce manque n'est pas à confier au financement privé et au cycle d'épuisement qu'il génère. Nous enjoignons plutôt l'État québécois à reconnaître le caractère essentiel et incontournable d'un financement public des arts, et son insuffisance actuelle. **L'État doit demeurer le principal soutien des créatrices et créateurs d'ici, et ce soutien doit passer par des structures où l'expertise des pairs – artistes et travailleuses et travailleurs de l'art – doit être reconnue et prioritaire.** Après des années de stagnation dans un contexte où l'on demande au milieu des arts et à ses travailleuses et travailleurs d'accomplir toutes sortes de missions extérieures à leur première raison d'être, **un réinvestissement massif dans les arts est nécessaire et doit passer par une augmentation importante du budget du Conseil des arts et des lettres du Québec.** C'est le meilleur moyen de s'assurer de la santé socioéconomique du milieu, et de prévenir l'épuisement et la pauvreté des travailleuses et travailleurs de l'art.

La supposée nécessité d'une diversification des revenus et d'un développement du modèle entrepreneurial – c'est-à-dire d'un modèle de marché – repose sur un même postulat : que l'État n'a plus les moyens de subvenir aux besoins du milieu – ou, comme l'écrit le cahier de consultation, que nous nous trouvons « dans un contexte où les finances publiques sont limitées ». Nous refusons ces prémices, et affirmons que celles-ci sont le fruit d'un choix idéologique qui précède cette carence. Les gouvernements du

---

<sup>11</sup> « Les 97 millions d'heures de bénévolat dans les organismes artistiques et culturels correspondent à 51 000 emplois à temps plein d'une année complète. Si l'on utilise le salaire horaire moyen des secteurs des arts, du divertissement et des loisirs au Canada en 2010 (16,03 \$), la valeur de ce bénévolat s'élève à presque 1,6 milliard de dollars. » Source : Hills Strategies. « Les bénévoles et donateurs du secteur des arts et de la culture au Canada en 2010 », Rapport financé par le ministère du Patrimoine canadien, le Conseil des arts du Canada et le Conseil des arts de l'Ontario, mars 2013. En ligne : [http://www.hillstrategies.com/sites/default/files/Benevoles\\_donateurs2010.pdf](http://www.hillstrategies.com/sites/default/files/Benevoles_donateurs2010.pdf) (consulté le 22 août 2016)

Québec ont depuis des années choisi de réduire les revenus de l'État en diminuant les impôts et en faisant l'économie d'une juste contribution des plus nantis : ce n'est qu'une fois ce geste accompli qu'ils peuvent affirmer que les finances publiques sont limitées.

## Recommandations

### L'organisation Journée sans culture recommande donc une politique culturelle québécoise qui :

1. Reconnaisse que l'art a d'abord une valeur d'ordre symbolique, ayant pour rôle l'expression et le partage de valeurs communes (et non uniformes), prioritaires à toutes fonctions utilitaire, économique, touristique ou pédagogique.
2. Fasse clairement la distinction entre le rôle, les besoins et les modes de fonctionnement des organismes artistiques (et des artistes) et ceux de l'industrie culturelle.
3. Accorde la priorité au bien-être des travailleuses et travailleurs de l'art et de la culture, incluant les artistes. Dans cette perspective, développement durable n'égal pas croissance, mais équilibre et viabilité. Mesures recommandées :
  - a. La tenue d'une étude sérieuse, complète et segmentée sur les conditions socioéconomiques des artistes et travailleuses et travailleurs culturels — incluant celles des femmes, des personnes issues de la « diversité ethnoculturelle », des autochtones et des autres groupes marginalisés;
  - b. Un réinvestissement dans les arts destinés à des programmes permettant de répondre aux besoins exprimés par les travailleuses et travailleurs du milieu;
  - c. Des politiques de financement qui exigent des structures de production et de diffusion artistique (ainsi que de tout partenaire) de rémunérer leurs employé.e.s et les artistes de manière adéquate.
4. Accorde une attention spécifique aux conditions socioéconomiques des femmes et à la place qui leur est réservée dans les structures de diffusion, de production et de financement. Mesures recommandées :
  - a. Le développement de programmes de soutien à la parentalité;
  - b. Un soutien (financier) aux initiatives cherchant à améliorer la place des femmes dans les arts et la culture.
5. S'assure de rendre l'art et la culture accessibles à toutes et tous, tout en reconnaissant la dimension inattendue et non-consensuelle de l'art, et la nécessité de soutenir les pratiques moins accessibles. Mesures recommandées :
  - a. Des programmes de soutien aux organismes dans une variété de lieux et de territoires, incluant en région et dans des quartiers défavorisés;
  - b. Des programmes qui permettent l'accès aux activités culturelles et artistiques aux personnes socioéconomiquement défavorisées.
6. Fasse de l'éducation aux arts une priorité, en faisant du système d'éducation la première structure responsable de celle-ci. Mesure recommandée :

- a. L'investissement de sommes dédiées aux écoles et aux centres de la petite enfance pour encourager la fréquentation des arts — sommes qui devraient provenir du Ministère de l'éducation et non du Ministère de la Culture.
7. Reconnaître les dynamiques de discrimination et d'exclusion à l'œuvre dans le milieu culturel, et prendre des mesures actives pour permettre l'accès des travailleuses et travailleurs issus de la « diversité ethnoculturelle », aux personnes autochtones et autres personnes marginalisées d'accéder équitablement aux emplois et à la visibilité. Mesures recommandées :
  - a. Programmes de soutien à l'embauche de personnes marginalisées (racisées ou autres);
  - b. Faire de la diversité un enjeu transversal, auquel doivent contribuer l'ensemble des organismes culturels, plutôt que quelques organismes dédiés.
8. Valoriser d'abord les projets ancrés dans les réseaux et communautés d'ici, en reconnaissant le caractère essentiel du réseau d'organismes de petite et moyenne tailles qui soutient le développement des pratiques artistiques et le respect du travail des artistes. Mesure recommandée :
  - a. Des programmes qui ne fassent pas du rayonnement et de la visibilité un critère pour déterminer la valeur des projets et des organismes artistiques.
9. Diminue la pression sur un milieu déjà fragile, en favorisant le retrait des secteurs artistiques et culturels à la logique du libre marché. Elle reconnaît que la logique entrepreneuriale, la recherche de financement autonome et de partenaires augmentent la charge de travail et les pressions du marché sur les artistes et les organismes (en particulier les plus petits). Mesures recommandées :
  - a. La soustraction du secteur culturel à tout accord de libre-échange;
  - b. Des programmes de soutien qui reconnaissent l'inégalité des chances dans la recherche de financement autonome, et donc les limites inhérentes à celle-ci, en particulier pour les petits organismes.
10. Préserve la distance entre le financement et l'administration des arts, d'un côté, et l'ingérence induite par les partenaires — financiers et gestionnaires — de l'autre, tout en reconnaissant l'expertise des travailleuses et travailleurs de l'art à administrer leurs budgets selon leurs priorités et besoins. Mesures recommandées :
  - a. Préserver l'essentiel des budgets pour les arts au sein d'institutions indépendantes, en particulier le CALQ;
  - b. Assurer le maintien et le développement des jurys de pairs comme structure d'évaluation des projets et organismes, y compris pour des partenaires comme les municipalités;



- c. Renforcer la distance entre le principal organisme de financement des arts, soit le CALQ, et les pressions politiques, en revoyant le système de nomination et de reddition de comptes.
11. Reconnaître le caractère essentiel et incontournable d'un financement public des arts et de la culture, et réinvestisse dans le soutien aux artistes et aux organismes culturels. Les mesures recommandées incluent :
- a. Un réinvestissement qui se traduise par une augmentation du budget du Conseil des arts et des lettres du Québec;
  - b. Un réinvestissement qui ne soit pas consacré à faire des arts et de la culture un levier pour d'autres secteurs (économique, touristique, immobilier, etc.), mais qui soit consacré à des programmes répondant aux besoins des artistes et des organismes artistiques.

**Les mesures proposées sont des pistes de solution : les modalités de leur mise en place devraient être déterminées en concertation active avec les artistes et travailleuses et travailleurs de l'art concerné.e.s.**

\*